

Frais engagés par le Club ASC lors d'une compétition :

Deux cas se présentent:

1^{er} cas → le lieu de la compétition est à moins d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard de Carquefou :

Pour le nageur :

- pas de remboursement par le Club pour les frais kilométriques, l'hébergement ou les repas.

Le nageur peut, s'il le souhaite dormir sur place, mais c'est à ses frais.

Pour l' officiel accompagnant :

- pas de remboursement par le Club pour l'hébergement ou les repas. L'officiel peut, s'il le souhaite dormir sur place, mais c'est à ses frais.
- L'officiel fera un don des kilomètres au Club qui en échange fera un reçu pour justifier de la déduction fiscale. Si l'officiel a atteint le plafond de don, le Club indemniserà le déplacement à hauteur de 0,16 € par kilomètre.**

2nd cas → le lieu de la compétition est à plus d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard de Carquefou :

Pour le nageur :

- La veille des compétitions, le repas est à la charge complète des parents.
- Chaque nageur participe à hauteur de 10€ par nuit et de 8€50 pour les repas, le club complète jusqu'à 11€ pour les repas.

Ceci s'applique pour toutes les compétitions, tous niveaux y compris national 1, 2 et 3.

Exemple :

Le nageur participe à une compétition le samedi et dimanche. Il part le vendredi soir et revient le dimanche soir .

Le vendredi , il emporte son pic-nic pour le soir ou , selon les consignes de son entraîneur, il prévoit de l'argent pour financer son repas du vendredi soir.

Il donnera à son coach, un chèque d'un montant de $10 \times 2 + 8,5 \times 3$, soit 45,5 € (2 nuitées + 3 repas (2 le samedi et un le dimanche midi)).

Lors des repas, le nageur veillera à ne pas dépasser 11€ sur son plateau.

Pour l' officiel accompagnant :

- le Club prend en charge TOUTES les dépenses liées à la présence de l'officiel.

Pour les Masters :

Pour les Masters, la règle des nuitées est appliquée soit une participation de 10€ par nageur et par nuitée, le club prend en charge le reste.

Les repas **ne sont pas pris** en charges par le club pour les maîtres.

Si le lieu de la compétition est à plus d'une heure de route de la Piscine Daniel Gilard, le nageur Maître ou l'officiel peut bénéficier de la défiscalisation sur les frais kilométriques s'ils prennent leur véhicule (même situation énoncée plus haut **)